



République Française  
Département du LOT  
**Commune de PUYBRUN**  
Séance du 17 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 13/04/2026

Présents : 12

Votants : 15

Le dix-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Résultat du vote : adoptée

Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Anne CHANUT-VINCENT, Dominique ROUSSEAU, Pierre VINCENT, Catherine BATTUT, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Manon PLASSCHAERT, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Marina TAVARES

Représentés : Sylvie BERTRON représentée par Jean-Marc TABARLY, Patrice VAYSSE représenté par Catherine BATTUT, Florian VACHER représenté par Pascal COURBET

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Manon PLASSCHAERT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Manon PLASSCHAERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet: Désignation du représentant de la commune de PUYBRUN à la SPL Cauvaldor Expansion - DE\_031\_2026**

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les Statuts de la SPL Cauvaldor Expansion,

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

**DÉCIDE :**

1. De désigner : **Madame CHANUT-VINCENT ANNE** pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de la SPL Cauvaldor Expansion.
2. De donner pouvoir : au représentant de la commune pour voter les résolutions nécessaires au renouvellement de la gouvernance de la SPL Cauvaldor Expansion.
3. De porter la candidature : de **Madame CHANUT-VINCENT ANNE** pour siéger au Conseil d'Administration au titre des 5 sièges réservés à l'Assemblée Spéciale.

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Date de transmission de l'acte: 25/04/2026  
Date de réception de l'AR: 25/04/2026  
046-214602294-DE\_031\_2026-DE  
A G E D I

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

*Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.*

Président de séance

Juliette AUDUBERT

Le secrétaire de séance

Manon PLASSCHAERT



Date de transmission de l'acte: 25/04/2026

Date de reception de l'AR: 25/04/2026

046-214602294-DE\_031\_2026-DE

A G E D I